

M. François Legault	Ministre responsable de la région des Laurentides;
Mme Linda Goupil	Ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches;
M. Paul Bégin	Ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale;
M. Guy Julien	Ministre responsable de la région de la Mauricie;
M. Maxime Arseneau	Ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
M. David Cliche	Ministre responsable de la région de Laval;
M. Jacques Baril	Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec.

QU'un comité ministériel aviseur soit créé afin de conseiller le gouvernement sur les questions touchant la région du Nord-du-Québec;

QUE ce comité soit formé de monsieur Guy Chevette, ministre responsable de la région de Lanaudière et de la région du Nord-du-Québec, qui le préside, de monsieur Jacques Brassard, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de la région de la Côte-Nord et de monsieur Rémy Trudel, ministre responsable de la région de l'Abitibi-Témiscamingue;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 1488-98 du 15 décembre 1998, modifié par les décrets n^{os} 85-99 du 10 février 1999 et 1438-99 du 15 décembre 1999.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35710

Gouvernement du Québec

Décret 207-2001, 8 mars 2001

CONCERNANT la nomination des membres du Conseil du trésor

ATTENDU QUE l'article 68 de la Loi sur l'administration publique (2000, c. 8) prévoit que le Conseil du trésor se compose d'un président et de quatre autres ministres désignés par le gouvernement;

ATTENDU QUE cet article prévoit également que le gouvernement peut désigner, parmi les membres du Con-

seil du trésor, un vice-président chargé de présider les séances en cas d'absence ou d'empêchement du président ainsi que des ministres qui agissent comme substitués aux autres membres du Conseil;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE les ministres suivants soient désignés pour former le Conseil du trésor :

Monsieur Sylvain Simard ;
Madame Diane Lemieux ;
Madame Linda Goupil ;
Madame Agnès Maltais ;
Monsieur Richard Legendre ;

QUE monsieur Sylvain Simard soit désigné président du Conseil du trésor ;

QUE madame Diane Lemieux soit désignée vice-présidente du Conseil du trésor et chargée de présider les séances en cas d'absence ou d'empêchement du président ;

QUE soient nommés substitués de membres de ce conseil messieurs Maxime Arseneau, Gilles Baril et Jacques Baril, madame Louise Beaudoin, messieurs Paul Bégin, André Boisclair, Jacques Brassard, Guy Chevette, David Cliche et Joseph Facal, madame Louise Harel, messieurs Guy Julien et François Legault, mesdames Nicole Léger et Pauline Marois, messieurs Serge Ménard, Jean Rochon et Rémy Trudel ;

QUE le présent décret remplace le décret n^o 1489-98 du 15 décembre 1998 modifié par le décret n^o 1207-2000 du 18 octobre 2000.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35711

Gouvernement du Québec

Décret 208-2001, 8 mars 2001

CONCERNANT le Comité des priorités

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n^o 1490-98 du 15 décembre 1998, modifié par le décret n^o 17-99 du 20 janvier 1999, soit modifié de nouveau par le remplacement des deuxième et troisième alinéas du dispositif par les suivants :

«QUE fassent partie de ce comité le premier ministre, la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, la ministre d'État aux Relations internationales, le ministre d'État à l'Administration et à la Fonction publique et président du Conseil du trésor, le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, le ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, le ministre d'État aux Régions, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, la ministre d'État à la Culture et aux Communications et la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance ;

QUE le président du comité soit le premier ministre et la vice-présidente, la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances ; ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35712

Gouvernement du Québec

Décret 209-2001, 8 mars 2001

CONCERNANT le Comité de législation

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 1491-98 du 15 décembre 1998, modifié par le décret n° 1156-99 du 13 octobre 1999, soit modifié de nouveau par le remplacement de l'article 1 du dispositif par le suivant :

«1. Sont membres du Comité de législation, le ministre des Transports, la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, la ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, le ministre des Ressources naturelles, le ministre de la Sécurité publique, le ministre de la Justice et le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

En outre, tout membre du Conseil exécutif peut, sur demande du président du comité, agir lors d'une séance à titre de membre du comité.

Le ministre des Transports est le président du comité et la ministre d'État à la Famille et à l'Enfance, la vice-présidente. ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35713

Gouvernement du Québec

Décret 210-2001, 8 mars 2001

CONCERNANT le Comité ministériel de l'emploi et du développement économique

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 1492-98 du 15 décembre 1998, modifié par le décret n° 229-99 du 24 mars 1999, soit modifié de nouveau par le remplacement des deuxième, troisième et quatrième alinéas du dispositif par les suivants :

«QUE fassent partie de ce comité la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances, le ministre des Transports, le ministre des Ressources naturelles, le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, le ministre d'État aux Régions, le ministre d'État à l'Éducation et à la Jeunesse, le ministre de l'Environnement, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, le ministre délégué aux Transports et à la Politique maritime et le ministre délégué au Tourisme, au Loisir et au Sport ;

QUE la présidente du comité soit la vice-première ministre et ministre d'État à l'Économie et aux Finances et le vice-président le ministre des Transports ;

QUE le quorum du comité soit de trois membres, dont la présidente ; ».

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

35714

Gouvernement du Québec

Décret 211-2001, 8 mars 2001

CONCERNANT le Comité ministériel de l'éducation et de la culture

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE le décret n° 1493-98 du 15 décembre 1998 soit modifié par le remplacement des deuxième, troisième et quatrième alinéas du dispositif par les suivants :